



## CADRE D'EMPLOIS DES DIRECTEURS DE POLICE MUNICIPALE

**STATUT**  
Avancement  
MAJ Mai 2009

### I. AVANCEMENT DE GRADE

**NÉANT**

### II. PROMOTION INTERNE

AGENTS CONCERNÉS	CONDITIONS D'ACCÈS AU 1 <sup>er</sup> JANVIER		GRADE D'AVANCEMENT	QUOTA
	Âge	Ancienneté		
Fonctionnaires territoriaux	Au moins 38 ans	10 ans de services effectifs dans un cadre d'emplois de police municipale dont 5 ans au moins en qualité de chef de service de police. + examen professionnel	Directeur de police	<b>1 Pour 2*</b>

**\* Ces dispositions sont valables jusqu'au 30 novembre 2011  
A compter du 1<sup>er</sup> décembre 2011, le quota sera de 1 pour 3**